

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.572.001.0 DU 18 MARS 1996

## Compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle A10C3

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

### FABRICANT

SCHLUMBERGER ELECTRICITE, Etablissement de Poitiers, 147-155, avenue du 8 Mai 1945, 86000 Poitiers.

### OBJET

La présente décision renouvelle et complète la décision d'approbation de modèle n° 86.1.01.713.1.0 du 15 janvier 1986 (1) relative au compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle A10C3.

### CARACTERISTIQUES

Le compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle A10C3 faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- le boîtier de la bobine «tension» constituée d'une pièce moulée unique,
- la dimension de la portée inactive du circuit magnétique,
- le support de la vis de réglage aux faibles charges constitué de deux griffes,
- les caractéristiques du fil de la bobine «tension».

Les caractéristiques électriques du compteur SCHLUMBERGER objet de la présente décision

sont identiques à celles du compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle A10C4 approuvé par la décision n° 94.00.572.006.1 du 20 décembre 1994 (2).

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

### DEPOT DE MODELE

Les plans permettant d'identifier le modèle sont déposés à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement de Poitou-Charentes, à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 21-024 et chez le fabricant.

### DUREE DE VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXE

Tableaux des caractéristiques électriques n° 6275.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1986, page 55.

(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1994, page 1059.

■ N° 6275

COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE SCHLUMBERGER, A10C3 DE FACTEUR DE CHARGE 6

Caractéristiques de l'enroulement de tension

Tension nominale (V)	Diamètre du conducteur (mm)	Nombre de spires	Consommation sous $U_b$	
			(W)	(VA)
120 - 127	0,16	4 400	≤ 1,1	≤ 4,7
208 - 220	0,125	7 600	≤ 1,1	≤ 4,7
230	0,125	7 850	≤ 1,1	≤ 4,7
380	0,009	13 000	≤ 1,1	≤ 4,7

Caractéristiques de l'enroulement de courant

Type	Courant de base / Courant maximal (A)	Dimension minimale du conducteur (mm)	Nombre de spires	Consommation sous $I_b$	
				(W)	(VA)
Monophasé deux fils	5 - 30	∅ 2 ou 1,6 × 3,55	6 + 6	0,22	0,27
	10 - 60	∅ 3,35	3 + 3	0,25	0,30
	15 - 90	∅ 5	2 + 2	0,21	0,25
	20 - 120	∅ 6	2 + 1	0,21	0,25